



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01036

Numéro SIREN : 488 757 279

Nom ou dénomination : M.A.

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2017 sous le numéro de dépôt B2017/003155

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/003155**
n°de gestion : **2006B01036**
n°SIREN : **488 757 279 RCS Lyon**

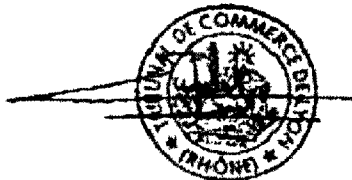
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 31/01/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

M.A. - Société par actions simplifiée
648 route de la Croix du Ban 69290 Pollionnay -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4825354

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2015

Page 16

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Designation de l'entreprise SAS M.A Neant ☐ *

Adresse de l'entreprise 648 route de la Croix du Ban 69290 POLLIONNAY

Numero SIRET * 4 8 8 7 5 7 2 7 9 0 0 0 2 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 6 2 0 1 6</u>	<u>3 0 0 6 2 0 1 5</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	320 190	40 290
Total I (5)		044	048	320 190	40 290
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	22 200	
	Autres * (3)	072	074	239 756	205 642
	Valeurs mobilières de placement	080	082		50 000
	Disponibilités	084	086	10 103	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	272 058	255 642
Total général (I+II)		110	112	592 248	295 932

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

		PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		300 400	25 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		2 500	2 500
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	222 682	230 449
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		29 299	(7 767)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		554 881	250 182
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		89	3 206
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		11 283	13 158
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	172	25 996	29 386
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		37 367	45 750
	Total général (I + II + III)	180		592 248	295 932

RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2015

Page 17

Formulaire obligatoire (article 102 Septies A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise **SAS M.A**

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 1 6		Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 1 5	
				Neant *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215	214		
		217	218	44 000	2 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	(0)	
	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)		232	44 000	2 000
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
Autres charges externes * (dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242	12 826	5 529
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244		135
Rémunérations du personnel *			250		
Charges sociales (cf renvoi 380)			252		
Dotations aux amortissements *			254		
Dotations aux provisions			256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262	1	2	
	260				
Total des charges d'exploitation (II)		264	12 826	5 666	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	31 173	(3 666)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	891	1 218
	Produits exceptionnels (IV)		290	1 168	
	Charges financières (V)		294	386	621
	Charges exceptionnelles (VI)		300	290	4 698
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	3 258	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	29 299	(7 767)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2			312	29 299	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)		324	3 258	
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	330		
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986			
	Reprise d'entreprises en diff-culte (44 septies)	981			
	Dont ZFA (44 quaterdecies)	345			
Déficits	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987			
	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989			
	Investissements outre-mer	344			
	Cotisation due au report en arrière du déficit	346			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col 1 Déficit col 2			352	32 557	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables * 10 838 dont imputés sur le résultat		360		10 838
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col 1 Déficit col 2			370	21 718	372
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380			
n° du centre de gestion agréé			388		
Montant de la T V A collectée	374	8 800	Effectif moyen du personnel *	376	0
Montant de la T V A déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	890	Montants des prélèvements personnels de marchandises *	399	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

En Euros

ALTEX

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRA L'UN Intermediaire

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 592 248.23 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 44 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 29 298.82 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2015 au 30/06/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1.1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Informations générales complémentaires

Les abandons de comptes courant réalisés au profit de la SARL TRENDY pour un montant de 28500 Euros au 31/12/2013, 12 000 Euros au 31/12/14 et 15 000 Euros au 31/12/2015 n'apparaissent pas dans la comptabilité de la SAS M.A. car la société espère toujours récupérer son compte courant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	40 290		279 900
TOTAL	40 290		279 900
TOTAL GENERAL	40 290		279 900

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			320 190	320 190
TOTAL			320 190	320 190
TOTAL GENERAL			320 190	320 190

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	22 200	22 200	
Taxe sur la valeur ajoutée	589	589	
Débiteurs divers	239 167	239 167	
TOTAL	261 956	261 956	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	89	89		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 283	11 283		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 366	8 366		
Impôts sur les bénéfices	3 258	3 258		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 700	3 700		
Autres impôts taxes et assimilés	743	743		
Groupe et associés	461	461		
Autres dettes	9 468	9 468		
TOTAL	37 367	37 367		

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	250	2 754		3 004

Titres immobilisés

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200
Dettes fiscales et sociales	8 366
Total	9 654

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Détail des charges à payer

	Montant
BANQUE INTERETS COURUS	89
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	8 365
FRS FACT. NON PARVENUES	
- PROV HONO ALTEX SOLDE 06/16	600
- PROV HONO AGO 06/16	600
- Provisions pour congés payés	
- Provisions pour congés payés	
ORGANISMES SOC. A PAYER	
- REPROV TA S/SAL 2010	
CHARGES A PAYER	
- PROV CFE 2010 6 MOIS	
INTERETS COURUS	
- COMM.CPTE BPLL 2EME TRIM 16	89
Total	9 654

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

[illegible]

M.A.

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 300 400 Euros

Siège social : 648 Route de la Croix du Ban

69290 POLLIONNAY

488 757 279 R.C.S. LYON

**AFFECTATION DU RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 20 DECEMBRE 2016**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

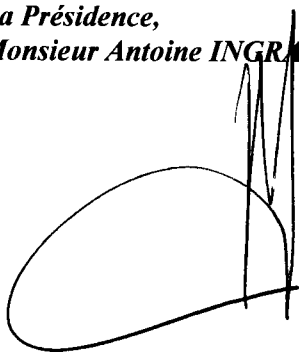
DECISION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 30 JUIN 2016 s'élevant à **29.298,82 €** de la manière suivante :

- 5 % à la « Réserve Légale » **1.465,00 €**
- Le solde au poste « Autres Réserves » **27.833,82 €**

L'Associé unique confirme qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été mis en paiement.

**La Présidence,
Monsieur Antoine INGRASSIA**



M.A.

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 300 400 €uros

**648 route de la Croix du Ban
69290 POLLIONNAY**

488 757 279 RCS LYON

M.A.

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 300 400 €uros

**648 Route de la Croix du Ban
69 290 POLLIONNAY**

488 757 279 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 JUIN 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SASU M.A. tels qu'ils figurent aux 7 pages annexées au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice au 30 JUIN 2015 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « informations générales complémentaires » de l'annexe concernant les abandons de comptes courant avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la SARL TRENDY. La société M.A espère pouvoir récupérer son compte courant auprès de sa filiale, et en conséquence, les abandons n'apparaissent pas en charges dans la comptabilité dette dernière du faite de la clause de retour.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les règles et les principes comptables suivis par la société, sur les principaux postes du bilan, et visés au paragraphe « règles et méthodes comptables » de l'Annexe, ont bien un caractère approprié et ont été correctement appliqués,

- les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et la présentation d'ensemble de ces comptes, sont conformes aux dits principes comptables, et nos travaux ont consisté :
 - ◆ à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations,
 - ◆ à revoir les calculs effectués par la société,
 - ◆ à comparer les estimations précédentes avec les réalisations effectives,
 - ◆ à examiner les procédures d'approbations de ces estimations par la direction de l'entreprise.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Craponne, le 5 décembre 2016

Le Commissaire aux Comptes,
SOFIAL Rhône Alpes



SOFIAL RHÔNE-ALPES SAS
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
RCS LYON B 424 233 484 00015
147 bis, Avenue Pierre Dumont
69280 CRAPONNE - Tél. 04 78 57 18 89

François RECCHIA

Commissaire aux comptes,
Mandataire social